

Vers un nouveau contrat social chez Renault : Les enjeux de cette négociation

Le 26 septembre dernier, Renault a entamé des négociations pour faire évoluer son modèle social France.



Participants : Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT.

Quatre grands thèmes au cœur de ces discussions :

- **Protection** : Amélioration des dispositifs existants (One Health, mutuelle) et renforcement de la protection en cas d'activité partielle.
- **Transformation et Développement des compétences** : Mise en place d'un parcours professionnel plus flexible (GEPP) et accompagnement des salariés dans leur évolution de carrière.
- **Performance et organisation du travail** : Rééquilibrage du temps de travail des cadres, stopper les dérives des compteurs congés, ajustement des règles du télétravail et adaptation des méthodes de travail aux enjeux actuels.
- **Rétribution de la performance** : Renforcement du partage de la valeur, définir le bénéfice net fiscal exceptionnel, développer le PERECO pour l'amélioration de la rémunération.



Points clés abordés lors de la première réunion :

- **Pas de suppression d'emploi à l'ordre du jour de cet accord.**
- **GEPP** : La CFDT a souligné l'importance d'intégrer les parcours professionnels ainsi que l'emploi et la gestion de fin de carrière des seniors.
- **Télétravail** : Les organisations syndicales ont rappelé la nécessité de maintenir les acquis en matière de télétravail, un sujet sensible pour les employés.

- **Activité partielle** : Un nouveau dispositif est proposé pour mieux protéger les salariés en cas de réduction d'activité. Il prévoit notamment une indemnisation à 100% du salaire sous certaines conditions, ainsi que le maintien de l'acquisition des congés et des RTT.

La première thématique abordée : l'Activité Partielle

Financement par l'État : Sous conditions, avec une indemnisation à 60% du salaire brut prise en charge par l'état.

La négociation a permis une indemnisation à 100% suivant différents modes de financements pour une période de 3 ans.

- **Financement par le salarié** : En utilisant une partie de ses jours de congés (1j de congé pour 5j d'AP), ce jour est à définir selon l'état des compteurs. **Pour les salariés ayant un compteur à zéro, prise en charge par le fond de solidarité (demande CFDT) → réponse à la prochaine négociation.**
- **Mobilisation d'un fonds de solidarité** : Un prélèvement de 0,2% sur les salaires sera mis en place si le fonds de solidarité passe sous les 5 millions d'euros. Il cessera dès que le fonds atteindra 10 millions d'euros (somme à confirmer lors de la prochaine séance). Actuellement, le fonds dispose de 6,5 millions d'euros.
- **Maintien de l'acquisition de la totalité des congés**
- **Maintien de l'acquisition de la totalité des RTT**
- **Pas de proratisation de l'intéressement**

Une demande intersyndicale d'abonder le fond à son maximum par l'employeur avant d'initialiser le prélèvement de 0.2% (attente réponse pour la prochaine négo).

Prochaines étapes : Les discussions se poursuivront le 11 octobre prochain sur l'activité partielle avant d'aborder la complémentaire santé.



PLUS D'INFORMATIONS



**RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
CFDT RENAULT**



**SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA
PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !**